

Acte N° 2022-14

Le Conseil d'administration, en sa séance du 23 septembre 2022, sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente

Vu le Code de l'éducation;

Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés;

Prend l'acte suivant :

OBJET: Report de la séance du Conseil d'administration

Au regard des conditions de déroulement de la séance et devant l'impossibilité de poursuivre l'examen de l'ordre du jour, la séance du Conseil d'administration du 23 septembre 2022 est levée à 15H52 et reportée à une date ultérieure.

Fait à Lyon, le 26 septembre 2022

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

Le présent acte sera publié au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 30 septembre 2022 Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 30 septembre 2022

Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM) Campus Berges du Rhône – 16, quai Claude Bernard – F69365-Lyon cedex 07 Téléphone : +33(0)4 78 69 74 58

dajim@univ-lyon2.fr - www.univ-lyon2.fr